



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
16 août 2006
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2006

11-15 septembre 2006, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la Jamaïque (2007-2011)***

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	1–7	2
II. Coopération antérieure et enseignements tirés	8–11	3
III. Programme proposé.	12–22	4
A. Lien avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement . .	12–15	4
B. Résultats escomptés	16	5
C. Stratégies en matière de coopération.	17–22	5
IV. Gestion, contrôle et évaluation.	23–26	6
A. Contrôle	23	6
B. Exécution et application.	24	6
C. Mobilisation de ressources et recouvrement des coûts.	25	7
D. Structure et effectif du bureau de pays	26	7
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Jamaïque (2007-2011).		8

* La collecte des données nécessaires à la présentation au Conseil d'administration des informations les plus récentes a retardé la soumission du présent document.



I. Analyse de la situation

1. En tant que petit État insulaire en développement des Caraïbes, la Jamaïque se trouve dans une phase de transition et d'ajustement sur le plan du développement. Compte tenu de la rapide mondialisation, la viabilité et la durabilité du pays deviennent de plus en plus précaires et il doit, comme la plupart des autres petits États insulaires en développement, lutter pour maintenir son équilibre économique et social. Ces facteurs, associés aux nouvelles menaces mondiales compromettant le développement, comme le terrorisme, le trafic de drogues, le blanchiment de capitaux et le VIH/sida, rendent nécessaire l'adoption de nouvelles approches et solutions en matière de développement.

2. Avec un revenu national brut de 2 820 dollars par habitant, la Jamaïque se situe dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire, où se situent la plupart des petits États insulaires en développement des Caraïbes. En 2003, la population était estimée à 2 641 600 habitants. Si le début des années 70 a été marqué par une forte croissance économique, cette tendance ne s'est pas maintenue dans les années 80 et 90. Pendant cette période, l'économie a subi des chocs internes et externes entraînant une récession, des taux de croissance faibles, de 1,5 % en moyenne et une augmentation de l'inflation se situant en moyenne à 8,5 %.

3. Le bilan commun de pays pour la Jamaïque, 2006-2010, a noté que, si l'État enregistrait actuellement une croissance modeste et une amélioration des indicateurs socioéconomiques et environnementaux, les vulnérabilités persistaient, notamment dans le secteur social.

4. La proportion de Jamaïcains vivant au-dessous du seuil de pauvreté a diminué, passant de 28,4 % en 1990 à 16,9 % en 2001. D'après le rapport de 2005 sur le développement humain concernant la Jamaïque, 72 % des plus démunis vivent dans des zones rurales et l'agriculture est leur principale source d'emploi, les femmes représentant 62 % de la population adulte dans les zones rurales. La pauvreté est caractérisée par les dimensions rurales-urbaines et sexospécifiques particulières et des disparités entre les populations urbaines et rurales.

5. La Jamaïque a des activités économiques importantes, ayant pour base les ressources naturelles; on mentionnera notamment le tourisme, les industries extractives, l'agriculture et la pêche. Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de politiques de développement durable ont entraîné des pressions sur les ressources naturelles, du fait notamment de l'installation d'implantations planifiée de manière inadéquate et du développement du tourisme; la pollution tellurique de l'eau; de pratiques de pêche destructrices; de la gestion inappropriée des déchets solides; et de mauvaises pratiques en matière de gestion des bassins versants, qui menacent les écosystèmes.

6. Le taux de criminalité en Jamaïque demeure élevé, avec un taux d'homicide en augmentation, qui est passé de 55 pour 100 000 en 2004 à 63 pour 100 000 en 2005. Les meurtres recensés ont atteint un niveau record de 1 674 en 2005. Les enfants âgés de moins de 18 ans représentaient 27,9 % du nombre total des arrestations; 98 % des personnes arrêtées pour des infractions graves étaient des jeunes gens âgés de 19 à 25 ans.

7. La politique nationale de lutte contre le VIH/sida en 2005 enregistre une augmentation constante de la prévalence de l'infection à VIH depuis 1990. À la fin de 2003, on estimait qu'environ 22 000 personnes étaient infectées par le virus et environ 3 700 étaient décédées des suites du sida. Les cas pédiatriques représentent 8 % du nombre total des cas de sida et cette maladie est la seconde cause de décès chez les enfants de 1 à 4 ans.

II. Coopération antérieure et enseignements tirés

8. Les initiatives en matière d'éradication de la pauvreté et de programmation de la gouvernance, appuyées par le PNUD de 2002 à 2006, étaient centrées sur l'élaboration de politiques et l'amélioration de l'intégration des politiques dont les interventions directes. Pendant cette période, le PNUD a également concentré son attention sur la nécessité de renforcer les capacités gouvernementales dans les domaines de l'élaboration, de l'exécution, du contrôle et de l'évaluation des projets. Comme le Programme a appuyé l'établissement du rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et le rapport national sur le développement humain, la nécessité de renforcer la diffusion et la promotion ou des stratégies de développement et des résultats prévus est devenue claire. Deux enseignements critiques ont émergé; le premier était la nécessité d'associer les responsables et les décideurs aux plus hauts niveaux du Gouvernement dès les premiers stades. Cette stratégie garantirait que les méthodologies globales et les outils de développement seraient adaptés pour transformer les processus nationaux en matière de politique et de développement. Deuxièmement, les mesures prises au niveau décisionnel doivent être appuyées par des interventions effectives aux niveaux institutionnel et communautaire.

9. Dans l'ensemble, le PNUD propose l'intégration de l'analyse et de l'évaluation des risques dans les processus de planification du développement à long terme. En conséquence, le bureau de pays de la Jamaïque a encouragé le renforcement des compétences en matière de règlement des différends, la prévention et la consolidation de la paix comme autres moyens de réduire la violence et d'éviter de nouvelles fragmentations.

10. Les principaux enseignements tirés des stratégies de coopération antérieures, également enrichis par des consultations approfondies avec les contreparties et autres partenaires de développement, ont indiqué que la programmation en matière de gouvernance, de pauvreté et d'environnement, précédemment distincte, n'appuyait pas ni ne facilitait l'intégration des résultats concernant des problèmes critiques comme la sécurité, la justice, la réduction des risques de catastrophe et le VIH/sida.

11. Parmi les autres enseignements qui seront tirés, on mentionnera : a) le renforcement de l'appui à la conception, à la gestion et à l'application d'initiatives multisectorielles intégrées, afin de mettre un terme à l'érosion de la sécurité humaine et de renforcer les processus de développement durable en Jamaïque; b) l'inclusion et la promotion des applications pratiques de concepts de développement intersectoriels comme l'intégration des sexospécificités et la réduction des risques de catastrophe.

III. Programme proposé

A. Lien avec le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement¹

12. Le programme de pays du PNUD pour la Jamaïque, 2007-2011, appuie une stratégie de programmation multidimensionnelle, directement liée au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Le Plan a été établi en partenariat avec le Gouvernement et en étroite consultation avec de nombreux groupes de la société civile et des partenaires de développement.

13. Durant l'élaboration du bilan commun de pays et du PNUAD pour 2007-2011, des groupes de travail thématiques, présidés par des responsables gouvernementaux et coprésidés par des représentants des Nations Unies, ont élaboré des stratégies pour cinq domaines de coopération fondés sur les priorités nationales. Ce processus d'examen global a permis d'aboutir à la décision de concentrer l'assistance du PNUD sur trois priorités nationales clefs, à savoir : a) le VIH/sida; b) l'environnement et la pauvreté; et c) la justice, la paix et la sécurité. Liées aux 2^e, 3^e et 5^e résultats du PNUAD et aux catégories de services du PNUD, la gestion et l'exécution du programme de pays seront axées sur deux domaines principaux : la prévention et la gestion des crises et la sécurité en matière d'énergie et d'environnement par lesquels des apports et une assistance en matière de programmation concernant la pauvreté, la gouvernance, l'environnement et l'énergie seront fournis.

14. Les processus du bilan de pays et du PNUAD ont fourni des indicateurs clefs et montré que le PNUD et ses partenaires de développement devraient concentrer leurs efforts sur les mesures relatives à l'analyse, à l'atténuation et à la prévention des risques dans tous les secteurs. Le PNUD concentrera son assistance sur : a) la prévention des conflits et la consolidation de la paix; b) la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité; c) la réduction des risques de catastrophe; et d) le VIH/sida. Tenant compte de la priorité accordée par le PNUD à la programmation de l'intégration des sexospécificités, le bureau de pays incorporera l'utilisation de l'analyse de l'égalité des sexes et autres outils dans les domaines prioritaires en question.

15. La stratégie du programme consistant à regrouper les mécanismes de prévention des conflits et de réconciliation fournira un appui catalytique aux plans locaux de développement communautaire en liaison avec l'établissement de politiques en amont, visant à établir des processus plus participatifs et à associer les responsables gouvernementaux, le secteur privé, les dirigeants communautaires et la société civile. Les droits des groupes de population vulnérables, notamment les jeunes et les femmes en situation précaire, seront renforcés grâce à une formation leur permettant d'acquérir des compétences pratiques et une meilleure assistance en matière de plaidoyer.

¹ Voir <www.un.ac/undaf2001>.

B. Résultats escomptés

16. Les résultats escomptés (résultats auxquels le PNUD apportera une contribution importante et produits à exécuter) sont indiqués sous forme de tableaux à l'annexe du présent document.

C. Stratégies en matière de coopération

17. Se fondant sur le cadre de programmation du PNUD sur la sécurité humaine, l'assistance pendant cette période visera à appuyer les programmes du Gouvernement en cours par une réforme des secteurs de la justice et de la sécurité. Les principaux résultats visés sont les suivants : a) publication du rapport sur les objectifs du Millénaire pour le développement et du rapport national sur le développement humain; b) renforcement de la capacité des parties intéressées de maintenir des mécanismes de paix et de réconciliation; c) création ou rétablissement de moyens de subsistance durables dans les communautés concernées; d) processus de planification participative encourageant le développement social et économique et une meilleure résistance aux risques pour les communautés vulnérables; e) renforcement des capacités et possibilités d'échanges techniques aux niveaux décisionnel, institutionnel et communautaire; et f) acquisition par les jeunes gens dans les communautés concernées de compétences en matière de moyens de subsistance, de consolidation de la paix et de prévention des conflits. La sécurité des citoyens sera renforcée par les activités de plaidoyer et un enseignement public encourageant le respect de la légalité et améliorant les mécanismes permettant de contrôler les processus de réforme dans les secteurs de la justice et de la sécurité. Les résultats escomptés sont les suivants : a) interventions coordonnées face à la criminalité et à la violence; b) réalisation d'études au niveau national sur l'impact de la violence armée de la criminalité; c) accès accru à la justice et aux mécanismes de règlement des différends; et d) justice réparatrice.

18. Le PNUD aidera les acteurs nationaux à gérer les risques résultant d'aléas naturels ou anthropogéniques. Les interventions visant à réduire les risques de catastrophe seront ciblées tant au niveau décisionnel que local. La stratégie consiste à intégrer les approches en matière de réduction des risques de catastrophe dans les processus de développement national et à aider les principaux intéressés à gérer les crises dues à des risques naturels ou anthropogéniques. Le PNUD soutiendra également les activités de relèvement et de secours après une catastrophe.

19. Le PNUD contribuera à la mise au point d'un cadre d'orientation au niveau national, visant à atténuer l'impact du VIH/sida. Il collaborera avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, le FNUAP, l'UNICEF, l'Organisation panaméricaine de la santé et d'autres partenaires, afin de mettre au point des programmes permettant de mesurer l'impact du VIH/sida et de mieux informer les groupes vulnérables, notamment les jeunes femmes et les jeunes gens. Les résultats escomptés sont les suivants : a) réalisation d'une étude socioéconomique sur l'impact du VIH/sida; et b) sensibilisation des dirigeants communautaires, institutionnels et politiques à ce problème.

20. Le PNUD encouragera l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'exploitation de sources d'énergie propre ou renouvelable, notamment à l'intention des groupes défavorisés. La stratégie appuiera le Gouvernement dans l'application et le contrôle

d'une politique énergétique et la mise au point de projets avec les parties intéressées afin d'améliorer l'efficacité énergétique dans les hôpitaux et les écoles. Les résultats escomptés sont les suivants : a) utilisation plus rationnelle de l'énergie dans le secteur public et les ménages; b) contrôle de la consommation d'énergie et de l'application des mesures énergétiques; et c) étude de faisabilité sur l'utilisation de sources d'énergies alternatives.

21. L'appui du PNUD renforcera les capacités nationales et aidera les responsables à honorer leurs obligations environnementales internationales liées aux priorités nationales. Il appuiera les efforts déployés aux niveaux nationaux et locaux dans le domaine de la gestion de l'environnement, en concentrant son attention sur la gestion des zones terrestres et côtières dans les régions rurales affectées par un taux de pauvreté élevé. Il encouragera également les activités visant à renforcer la résistance aux changements climatiques ou à atténuer leurs effets et à réduire les polluants. Les résultats escomptés sont les suivants : a) renforcement des cadres juridique et de gouvernance; et b) augmentation des ressources financières disponibles et formation des personnels du secteur public et des ONG participant à la mise en œuvre.

22. Thèmes intersectoriels : le PNUAD détermine que la gouvernance et l'égalité des sexes constituent des thèmes intersectoriels pour la Jamaïque, tandis que la pauvreté a été considérée comme l'une des causes principales de la plupart des problèmes décrits dans le bilan commun de pays. En conséquence, outre le renforcement des activités de plaidoyer et des capacités, le PNUD intégrera les thèmes susmentionnés dans les principaux domaines de coopération compte tenu d'une approche fondée sur les droits de l'homme.

IV. Gestion, contrôle et évaluation

A. Contrôle

23. L'adoption d'une approche de la gestion axée sur les résultats facilitera l'obtention effective de résultats en ce qui concerne le programme de pays. Les apports et l'appui aux projets seront guidés par le plan de financement pluriannuel et les outils de gestion des projets du PNUD, notamment les rapports trimestriels, les examens annuels et les évaluations détaillées. Le contrôle et l'évaluation axés sur les résultats et les meilleures pratiques faciliteront la planification et l'exécution du programme. Une évaluation détaillée du programme de pays à mi-parcours du cycle permettra d'obtenir des données de référence et des indicateurs de contrôle de qualité afin d'assurer que le contenu du programme et les modalités d'exécution sont efficaces et exécutés avec un maximum d'impact.

B. Exécution et application

24. À des fins d'efficacité, le bureau de pays fournira un appui technique en matière d'opérations, de gestion et de soutien aux agents d'exécution nationaux, si nécessaire. Une stratégie globale de recouvrement des coûts sera appliquée, impliquant une participation du Gouvernement aux coûts et l'obtention d'un appui supplémentaire des donateurs, afin d'atteindre les objectifs fixés en matière de mobilisation de ressources.

C. Mobilisation de ressources et recouvrement des coûts

25. Les possibilités de financement parallèle et de programmation conjointe seront examinées, ainsi que celles d'un financement commun, afin de donner plus de souplesse à la programmation déterminée par la demande. Conformément à la politique générale du PNUD, le taux de recouvrement des coûts pour les services généraux de gestion se situe entre 5 et 7 %, et entre 3 et 5 % pour les services d'appui à l'exécution. Les deux taux seront négociés avec l'Institut de planification de la Jamaïque, les partenaires d'exécution et les donateurs.

D. Structure et effectif du bureau de pays

26. La structure et l'effectif actuels du bureau de pays seront maintenus pendant la période du programme de pays. Le PNUD examinera toutefois la possibilité d'utiliser des ressources extrabudgétaires pour compléter les postes de base. La capacité du bureau de pays d'établir des partenariats et de fournir des services sera renforcée, afin d'appuyer une gestion effective du programme et la mobilisation de ressources.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Jamaïque (2007-2011)

Composante du programme de pays du PNUD	Résultats escomptés	Produits devant être exécutés	Objectifs concernant les produits et indicateurs	Montant indicatif des ressources par composante (par année, en millier de dollars)						
				Ressources	2007	2008	2009	2010	2011	
Prévention et gestion des crises (VIH/sida)	2.1 Mise en place et application effective d'un cadre législatif et directif favorable tenant compte des sexospécificités	2.1.3 Mise au point d'une stratégie et d'instruments de sensibilisation tenant compte entre autres des études socioéconomiques et culturelles réalisées afin de responsabiliser les parties intéressées, notamment les groupes vulnérables	Objectif : amélioration des capacités concernant l'atténuation du sida, notamment parmi les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les filles, et parmi les agents de changement interconfessionnels	Ressources ordinaires	30	20	10	10		70
			Indicateur : état de la politique sectorielle et nombre d'interventions multisectorielles mises en œuvre; étude de l'impact socioéconomique; nombre d'initiatives de sensibilisation lancées au niveau local; rapports de contrôle et d'évaluation sur l'impact des initiatives mises en œuvre concernant le VIH/sida	Autres ressources		50	75	75	50	250
Troisième résultat visé par le PNUAD : environnement et pauvreté										
D'ici à 2011, renforcement de la capacité nationale d'assurer l'équité et l'égalité et mise en place de conditions permettant aux populations des communautés vulnérables visées de réduire la pauvreté, d'améliorer leurs moyens de subsistance et de mieux gérer les risques et l'environnement										
Prévention et gestion des crises (prévention des conflits et consolidation de la paix)	3.1 Réduction de l'incidence de la pauvreté et du chômage parmi les groupes vulnérables et certaines communautés, notamment dans les zones rurales	3.1.1 Renforcement des mesures sociales et de l'aperçu de programme intégrés afin de lutter contre l'exclusion, d'éliminer les obstacles à l'accès et de promouvoir l'intégration sociale	Objectifs : publication des rapports sur les OMD et des rapports nationaux sur le développement humain et utilisation dans les activités d'information et de sensibilisation au niveau communautaire, ainsi que pour consolider les cadres de budgétisation participative	Ressources ordinaires	20	20	20	20	20	100
				Autres ressources		30	40	60	50	180

3.1.2 Amélioration des systèmes d'information par la qualité, la disponibilité, l'échange et l'utilisation de données, d'informations et de connaissances, afin d'étayer les politiques et la programmation	Indicateurs : nombre de parties prenantes, de programmes et de politiques utilisant la base de données et les réseaux de communication; exactitude des données, documents d'enquête et rapports publiés	Ressources ordinaires	10	10	10	10	10	50
		Autres ressources		20	30	40	60	150
3.1.3 Amélioration de l'accès aux services sociaux et des moyens de subsistance durables	Indicateurs : nombre de membres de communautés ayant reçu une formation; pourcentage participant à des activités génératrices de revenus; augmentation en pourcentage du nombre de personnes accédant à des services sociaux; augmentation (en pourcentage) du nombre de personnes informées des critères d'accessibilité et d'admission aux services sociaux; nombre de jeunes des communautés ayant reçu une formation et participant à des activités génératrices de revenus, tout en accédant aux services sociaux; mise au point d'autres initiatives concernant les moyens de subsistance, une attention particulière étant accordée aux jeunes gens	Ressources ordinaires	10	10	10	10	10	50
		Autres ressources		50	75	75	30	230

10	Prévention et gestion des crises (réduction des risques de catastrophe)	3.2 Renforcement de la capacité nationale de réduire les risques de catastrophes naturelles et anthropiques Référence : il existe un plan national d'urgence en cas de catastrophe; une politique d'atténuation des effets des catastrophes et un plan d'action à cet effet ont été établis mais ils ne sont pas pleinement appliqués Indicateurs : les stratégies de réduction des risques des catastrophes ne sont pas incluses dans le processus de planification du développement	3.2.1 Renforcement et mise en œuvre des mesures et de l'aperçu de programme intégrés afin d'atténuer les risques de catastrophe (y compris les maladies des végétaux et des animaux) et d'y faire face	Objectifs : cartes des dangers/moyens de les identifier pour les zones à haut risque vulnérables Indicateurs : établissement de cartes des dangers avec l'appui de l'ONU; état des cartes et plans des dangers des organismes; nombre de cartes mises au point avec l'appui de l'ONU; nombre de cas recensés de maladies transmises par les végétaux et les animaux	Ressources ordinaires	10	10	10	10	10	50
					Autres ressources		50	75	75	75	275
			3.2.2. Communautés visées et groupes vulnérables appliquant des mesures de réduction des risques de catastrophe et de gestion des opérations d'urgence	Indicateurs : nombre de communautés et de groupes vulnérables appliquant des mesures de réduction des risques de catastrophe et de gestion des opérations d'urgence; nombre de communautés et groupes vulnérables ayant reçu une formation et mettant en œuvre des plans d'urgence; état du programme commun du Bureau des questions féminines et du Bureau de la préparation aux catastrophes et de la gestion des opérations d'urgence; nombre de	Ressources ordinaires	40	40	40	40	40	200
					Autres ressources		50	75	75	50	250

			plans d'intervention d'urgence établis; nombre d'abris pouvant accueillir des personnes handicapées; nombre de plans d'intervention d'urgence prenant en compte les besoins des personnes handicapées; état de l'application des plans d'intervention d'urgence en cas d'urgence; nombre de programmes de formation à la gestion de la réduction des risques de catastrophe mis en œuvre et de plans établis; niveau des pertes économiques; réduction des pertes de moyens de subsistance et de biens							
Sécurité énergétique et environnementale	3.3 Amélioration des pratiques de gestion intégrée des terres, des zones côtières, de l'eau et de l'énergie	3.3.1 Renforcement des capacités institutionnelles afin d'appliquer efficacement les politiques et plans	Indicateurs : nombre de stages de formation sur les questions techniques et politiques dispensés aux intéressés; pourcentage des politiques et plans effectivement mis en œuvre; état de l'application de la législation	Ressources ordinaires	30	20	10	10	10	80
		Autres ressources		250	400	400	500	500	2 050	
		3.3.2 Renforcement de la gestion des terres, des ressources en eau et de l'assainissement dans les communautés concernées	Indicateurs : nombre de projets de gestion des ressources en eau; pourcentage des communautés dotées d'installations adéquates pour l'élimination des matières fécales; nombre de plans relatifs à la gestion des terres mis en œuvre; augmentation en pourcentage des bassins versants; communautés appliquant des mesures de conservation énergiques; état de l'application de la politique de gestion des zones côtières; qualité des récifs coralliens dans certaines zones; nombre de cas signalés d'infections d'origine hydrique, notamment chez les enfants de moins de 5 ans	Ressources ordinaires	10	10	10			30
				Autres ressources		250	250	250	250	1 000

3.3.3 Utilisation plus rationnelle de l'énergie dans le secteur public	Indicateurs : application de la politique énergétique nationale; nombre d'organismes gouvernementaux appliquant des systèmes de gestion de l'environnement; nombre d'incitations financières visant à promouvoir la conservation de l'énergie; nombre de plans mis en œuvre dans ce domaine; nombre d'hôpitaux/lits d'hôpital dotés d'un système de gestion environnementale; utilisation accrue des énergies renouvelables dans certaines institutions du secteur public; nombre d'ensembles de logements sociaux construits appliquant des mesures de conservation de l'énergie	Ressources ordinaires	10	10	10	10	10	50
		Autres ressources		150	600	500	250	1 500

Cinquième résultat visé par le PNUAD : justice, paix et sécurité

D'ici à 2011, augmentation de la capacité du gouvernement et des communautés concernées d'instaurer une société plus pacifique, plus sûre et plus juste

Prévention et gestion des crises (réforme des secteurs de la justice et de la sécurité)	5.1 Amélioration de la gouvernance et renforcement des interventions sectorielles et intersectorielles face à l'injustice sociale, à l'instabilité et à l'insécurité	5.1.1 Assistance au Gouvernement afin de l'aider à honorer ses obligations internationales et à réviser sa législation en conséquence	Objectif : amélioration de la capacité globale du secteur de la justice, révision des lois et promulgation de nouvelles lois en vue de renforcer la sécurité des citoyens	Ressources ordinaires	20	10	10	10	10	60
				Autres ressources		40	20	10	10	80
			Indicateur : nombre d'obligations internationales concernant les conventions exécutées							
		5.1.2 Renforcement de la transparence et de la participation aux processus d'allocation de ressources pour la réalisation des objectifs de développement national	Objectif : amélioration de la capacité globale d'appliquer des processus de budgétisation participative	Ressources ordinaires	60	60	60	60	60	300
			Indicateurs : existence d'un processus défini pour la participation des parties concernées à l'allocation des ressources budgétaires du Ministère de la sécurité nationale et du Ministère de la justice	Autres ressources			30	10	10	50

5.2 Meilleure connaissance et respect accru des principes du droit par les responsables, les prestataires institutionnels et les communautés	5.1.3 Amélioration de la capacité nationale en matière de programmation, de planification, d'exécution, de contrôle et d'évaluation	Objectif : amélioration de la capacité globale du Gouvernement d'appliquer la stratégie de sécurité nationale Indicateurs : Service chargé de l'application de la stratégie de sécurité nationale; nombre de personnes formées à la planification, au contrôle et à l'évaluation des programmes; cadre de contrôle et d'évaluation pour le Ministère de la sécurité nationale et le Ministère de la justice	Ressources ordinaires	60	60	60	60	60	300
			Autres ressources			60	20	20	100
	5.2.1 Meilleure connaissance des principes du droit et des droits de l'homme	Objectif : campagnes d'information visant à sensibiliser l'opinion aux principes du droit Indicateurs : nombre de personnes des communautés visées ayant une meilleure connaissance des droits de l'homme et des principes du droit et une meilleure attitude à cet égard, y compris concernant les armes légères dans les communautés	Ressources ordinaires	50	40	30	20		140
			Autres ressources		60	60	75	25	220
	5.2.3 Renforcement de la capacité d'établir et d'appliquer une justice restauratrice pour les adultes, en mettant l'accent sur les communautés locales	Objectif : élaboration de stratégies, politiques et plans nationaux en matière de justice restauratrice et mise au point de mécanismes de paix et de réconciliation à travers les communautés visées Indicateurs : nombre de personnes formées aux techniques/stratégies en matière de justice restauratrice; nombre d'interventions dans ce domaine; nombre de centres de rééducation créés pour les jeunes; nombre d'animateurs de collectivité formés aux processus du dialogue; Institut pour la justice pénale et la sécurité créé par l'Université des Indes occidentales	Ressources ordinaires	50	50	50	50	50	250
			Autres ressources		50	40	40	20	150

14	Prévention et gestion des crises (prévention des conflits et consolidation de la paix)	5.3 Réduction constante de la violence et de l'injustice sociale dans les communautés visées	5.3.1 Renforcement de la capacité des parties intéressées de maintenir les mécanismes de paix et de réconciliation	Objectif : permettre à l'administration locale et à la communauté de prévenir et de régler les conflits, et de fournir d'autres moyens de subsistance	Ressources ordinaires	50	40	30	20	10	150
				Indicateurs : nombre d'initiatives en matière de consolidation de la paix; nombre de programmes et de microentreprises et de formation exécutés dans les communautés	Autres ressources		30	50	40	30	150
			5.3.3 Acquisition par les adolescents et les jeunes gens vulnérables et non scolarisés, notamment les garçons de compétences leur permettant de gagner leur vie, et meilleur accès de ces groupes à des possibilités d'emploi	Objectif : permettre aux jeunes gens des communautés concernées d'acquérir des compétences en matière de consolidation de la paix et de prévention des conflits	Ressources ordinaires	40	30	20	12	10	112
					Autres ressources		50	50	100	100	300
			5.3.5 Renforcement de la capacité des acteurs communautaires d'appuyer les activités de surveillance policière de proximité et de protection des communautés	Objectif : mise en œuvre de programmes et projets globaux et intégrés en matière de surveillance policière de proximité et de sécurité dans les communautés affectées	Ressources ordinaires	30	20	20	10	10	90
					Autres ressources		40	50	40	20	150
				Indicateurs : réduction du taux de criminalité; nombre d'initiatives mises en œuvre concernant la sécurité communautaire et la surveillance policière de proximité							

5.3.6 Renforcement de la protection des groupes particulièrement vulnérables par l'amélioration des services d'enseignement et de santé et la mise en place de filets de protection sociale	Objectif : campagnes d'information et de sensibilisation sur les questions de protection et appui à la prestation de services sociaux au niveau local Indicateurs : nombre de campagnes d'information et de sensibilisation sur la protection; facilitation de l'accès aux services sociaux et augmentation de leur type et de leur nombre	Ressources ordinaires	40	30	20	10	10	110
		Autres ressources		20	34	100	65	219
		Total						